Ville de Sarrebourg

Plan Local d'Urbanisme

NOTICE EXPLICATIVE

MISE A JOUR N°5

Arrêté du Maire du 30 Janvier 2018

APPROBATION DU PLU		APPROBATION DES MODIFICATIONS DU PLU				APPROBATION DES MISES A JOUR		
Approbation du PLU Révisé	11/10/2013	**1**	16 / 09 / 2016	**6**		**1**	30 / 04 / 2014	Mise à jour n°1
		2	16 / 09 / 2016	**7**		**2**	30 / 05 / 2015	Mise à jour n°2
		3	06 / 07 / 2017	**8**		**3**	30 / 08 / 2016	Mise à jour n°3
		4		**9**		**4**	30 / 12 / 2016	Mise à jour n°4
		6				**5**	30 / 01 / 2018	Mise à jour n°5

INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme Durable (PLU-D) communal de Sarrebourg a été approuvé par le Conseil Municipal, le 11 Octobre 2013, à la suite d'une révision générale.

Ce document a fait l'objet de trois modifications :
-la modification n°1 approuvée le 16 Septembre 2016,
-la modification n°2 corrigée le 16 Décembre 2016,
-la modification n°3 approuvée le 06 juillet 2017.

Ce PLU-D a également fait l'objet de plusieurs mises à jour :
-le 30 Avril 2014,
-le 30 Avril 2015,
-le 30 Août 2016,
-le 30 Décembre 2016.

Par courrier daté du 20 Décembre 2017, reçu par nos services le 27 Décembre courant, Monsieur le Préfet informe la commune de l'instauration d'une nouvelle Servitude d'Utilité Publique (SUP) relative aux canalisations de transport de gaz naturel ayant pour transporteur le Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI).

Celle-ci concerne la portion d'un oléoduc souterrain (hydrocarbures) aboutissant au service des essences des armées, au Sud du Ban communal, proche de la commune de Hesse.

Cette canalisation présente un risque avéré et il convient de la répertorier officiellement dans la liste des SUP, afin d'en informer l'existence lors d'interventions ou de demandes d'information.

Cette mise à jour n°5 intègre cette canalisation dans la liste écrite des SUP et dans la planche graphique.

1. Objet de la mise à jour.

Cette mise à jour porte sur l'intégration dans la liste officielle des Servitudes d'Utilité Publique annexée au PLU Durable, ainsi que dans le plan graphique lié, des dispositions de l'arrêté préfectoral du n° 2017-DCAT/BEPE-273 du 20 Décembre 2017 relatif à « *l'instauration des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures propriété de l'Etat ayant comme transporteur le SNOI et opérées par TRAPIL-ODC sur le territoire du département de la Moselle* ».

2. Modifications apportées.

Cette mise à jour modifie la liste écrite et le plan annexe des Servitudes d'Utilité Publique (SUP).

Une nouvelle servitude de type I1 (Canalisation d'hydrocarbures d'intérêt général) est inscrite dans la liste des SUP, à la suite des tableaux existants, comme suit :

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I1	Servitude prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations oléoducs de l'Etat exploitées par le SNOI	Articles R. 555-1 et suivants Article R.555-30 b) du Code Env.	Arrêté Préfectoral du 20 Décembre 2017 *Site de Hesse*	TRAPIL-ODC 22 B route de Demigny Chamforgeuil CS 30081 71103 CHALONS-SUR-SAONE Cedex

Un nouveau document annexe n°82 est joint à la liste écrite des SUP.

Cette nouvelle SUP induit le respect de règles d'informations, de constructions et d'installations par certaines structures, notamment les Etablissements Recevant du Public (ERP), à proximité de ces ouvrages.

3. Documents mis à jour.

Les documents suivants du dossier de PLU seront mis à jour :

- L'annexe au PLU n° 6.1, comprenant :

 -la liste écrite des Servitudes d'utilité Publique,
 Avec une page et une annexe 82 supplémentaires

 -le plan graphique des Servitudes d'Utilité Publique,
 Avec la mention graphique de la SUP I1.

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

